

## REGLEMENT TROPHEE PYRENEEN UFOLEP 2009/2010

Le présent règlement est basé sur le « Règlement National pour la pratique du Bike Trial » édité par la Commission Nationale des Activités Cyclistes UFOLEP consultable sur Internet à l'adresse : <http://www.activites-cyclistes-ufolep.info>. Il s'applique aux compétitions organisées dans le cadre du Trophée Pyrénéen.

**Pour les points non traités ici, on se reportera au règlement national UFOLEP.**

### 1 - LES EPREUVES.

Les épreuves organisées dans le grand sud sont ouvertes à tous les pilotes, licenciés UFOLEP ou autres fédérations ainsi que les non licenciés (règlement UFOLEP obligatoire). Toutefois seuls les pilotes titulaires d'une licence UFOLEP en cours de validité et qui sont membres d'un club faisant partie du Trophée Pyrénéen (cf adhésion) figureront au classement général final du Trophée Pyrénéen.

La date d'homologation de la licence doit être antérieure de **8 jours** à la date de la compétition pour que le pilote puisse marquer des points au Trophée Pyrénéen et être qualifié pour le Critérium National.

Le choix de la catégorie par le pilote est définitif durant tout le trophée.

**Les coureurs non licenciés dans une Fédération proposant la pratique du cyclisme doivent fournir un certificat médical d'aptitude, lors de l'inscription à une épreuve du Trophée.**

**Les organisateurs sont tenus de souscrire une assurance supplémentaire journalière pour les coureurs « non licenciés UFOLEP » (type R.A.T. de l'A.P.A.C.)**

- Dates des épreuves pour la saison 2009/2010:

- 31/01/2010 SOUAL
- 11/04/2010 : BANYULS
- 1/05/2010 : CAHORS
- 30/05/2010 LABEGE (finale)
- MONTAUBAN et MONTPELLIER en attente

### 2 - FORMALITES ADMINISTRATIVES.

- L'organisateur devra impérativement collecter et vérifier les informations suivantes : Nom, Prénom, Date de naissance, Couleur du tracé emprunté, Nom du club, N° de licence, Date d'homologation.

**ATTENTION : L'ABSENCE D'UNE SEULE DE CES INFORMATIONS ENTRAINERA LA NON PRISE EN COMPTE DU RESULTAT DU PILOTE DANS LE CLASSEMENT DU TROPHEE PYRENEEN.**

### 3 - INSCRIPTIONS

Chaque club doit communiquer au plus tôt au VTL la liste de ses pilotes sous forme d'un fichier excel. Un bulletin vierge d'inscriptions aux compétitions sera envoyé à tous les clubs qui devront le communiquer à tous leurs pilotes de façon à encourager les inscriptions à l'avance.

**Tarifs 2009/2010** : licenciés Ufolep : 10 euros inscriptions à l'avance (jusqu'au lundi précédant la compétition, le cachet de la poste faisant foi) et 15 euros sur place. Non licenciés : 15 euros

#### 4 - ADHESION AU TROPHEE

L'adhésion 2009/2010 est fixée à 70 euros. Cette somme doit être versée en début de saison par les clubs désirant adhérer au Trophée Pyrénéen, à l'Ufolep 31. Pour les clubs qui n'organisent pas de manche dans le trophée la cotisation est quand même obligatoire s'ils veulent que leurs pilotes soient classés au classement général final.

C'est l'Ufolep 31 qui sera chargé de collecter les adhésions, de faire faire les trophées et d'organiser la remise des trophées de la finale. C'est également l'Ufolep 31 qui enverra les classements intermédiaires aux clubs.

#### 5 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

**CRAVATES** : cravates obligatoires et le commissaire doit les prendre à l'arrivée du pilote dans sa zone.

**PINCES** : pinces obligatoires et non des stylos.

**COMMISSAIRES** : Chaque club doit communiquer au plus tôt une liste de commissaires disponibles et volontaires sur les compétitions autres que celle de leur club, de façon à compléter à l'avance les 12 commissaires et à pouvoir aider les clubs qui n'auraient pas assez de commissaires suffisamment formés.

##### Double pointage

Pour les zones bleu à jaune mise en place d'un double pointage de façon à éliminer tout problème et à permettre aux commissaires de fermer la zone quand tous les pilotes sont passés. Nécessité donc d'un aide-commissaire dans ces zones (qui peut être une personne qui ne connaît pas le règlement, et/ou une personne mineure) par contre deux mineurs commissaires dans une zone ne sont pas autorisés.

##### Suiveurs :

Application du règlement Ufolep pour les suiveurs : Chaque pilote peut être accompagné d'un suiveur. Celui-ci doit demander l'autorisation au commissaire pour entrer en zone. Il peut uniquement assurer la sécurité de son pilote dans un endroit jugé difficile par le commissaire. Durant le passage en zone du pilote, le suiveur doit être discret s'il encourage son pilote.

#### 6 - SECURITE

Conformément à la réglementation sur la pratique d'activités physiques sur un circuit fermé, aucune obligation n'est faite d'avoir à disposition un véhicule de secours **mais sa présence est vivement recommandée**. Néanmoins chaque club organisateur reste libre de faire appel à un organisme de secours agréé (croix rouge / protection civile.....) joignable sur le site à tout moment et un lieu précis pour indiquer le lieu de secours. Une tente, une salle infirmerie (ou autres) et le n° de portable des secouristes devra être visible de tous. Il sera prévu également une trousse médicale de 1er secours.

#### 7- LES ZONES

**NOMBRE DE ZONES** : 12 zones soit : 6 zones sur trois tours pour les catégories orange à blanc et 6 zones sur trois tours pour les catégories bleu à jaune.

##### **COULEURS DE ZONE** :

Orange / vert / blanc / blanc-bleu / bleu / bleu-rouge / rouge / jaune

Des flèches de couleur, en nombre suffisant, indiquent de manière claire et sans équivoque le tracé à suivre.

Le passage à emprunter est ainsi matérialisé par ;

- 2 flèches de même couleur se faisant face (porte)
- une seule flèche faisant face à la rubalise (contournement)
- une seule flèche faisant face à une porte d'une autre couleur.

Le traceur veillera à ce que dans chaque couleur, un tiers des zones soit relativement facile, un tiers soit moyennement difficile et un tiers relativement difficile. Il est également impératif que chaque tracé dans chaque zone puisse être parcouru avec les 2 types de vélos (20 et 26 pouces)

et que les zones soient courtes avec 4/5 gestes maximum ou obstacles par zone.  
Chaque catégorie emprunte son parcours strictement.

## **8 - LES CATEGORIES.**

Elles sont établies en catégories de niveau (plus de catégories d'âge) :

**Orange / vert / blanc / blanc-bleu / bleu / bleu-rouge / rouge / jaune**

On garde quand même une protection pour la catégorie orange accessible uniquement aux moins de 11 ans. Féminines et seniors sont classés dans la catégorie de leur choix.

Il n'est pas possible de changer de catégorie en cours de saison.

Pour la saison 2009/2010, les trois premiers de chaque catégorie du trophée pyrénéen 2008/2009, doivent passer à la catégorie supérieure. Les pilotes qui ont couru dans une catégorie en 2008/2009 ont l'obligation de rouler au minimum dans la même catégorie en 2009/2010.

## **9 - LES CLASSEMENTS DU TROPHEE.**

Le classement final est établi en cumulant les points acquis par les pilotes lors de chaque manche. Les pilotes sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de points.

**Tout les clubs organisant une manche du Trophée s'engage à utiliser le même logiciel de saisie des résultats mis en place par Rémi Bergé (LABEGE) de la première manche du challenge à la dernière.** Après chaque épreuve le classement de chaque manche sera collecté ou envoyé à un responsable du VTL qui le transmettra à l'Ufolep 31.

Les informations seront ensuite retransmises par l'Ufolep 31 sous 1 semaine à l'ensemble des clubs inscrits au challenge, ainsi qu'aux délégations départementales UFOLEP des clubs concernés: Ainsi chaque club pourra vérifier l'exactitude des résultats.

Ainsi au fur et à mesure des manches les classements seront remis à jour et l'organisateur de la dernière manche établira le classement final du Trophée Pyrénéen de Bike Trial.

### **CLASSEMENT FINAL SUR UNE COMPETITION**

Si 2 pilotes se retrouvent à égalité complète en fin de compétition, une zone supplémentaire de départage sera faite par ces derniers. Si passage à 0, le chrono départagera les 2 pilotes.

### **CLASSEMENT FINAL GENERAL EN FIN DE SAISON :**

Les 4 meilleures manches sur 5 seront prises en compte pour le classement final. Une absence est considérée comme un résultat.

En cas d'égalité entre deux pilotes, c'est le plus jeune pilote qui gagne.

## Il n'y aura pas d'aménagement du règlement en cours de saison.

Les modifications au règlement du trophée 2009/2010 ont été apportées au cours de la réunion qui s'est tenue le dimanche 13 septembre à Labège.

Étaient présents à la réunion :

Louis TOLU (Cahors)

Jean FABREGAS (Banyuls)

Philippe ESTEVE (Soual)

Laurence DESCLOUX (Labège)

Hervé BILLERIT (Labège)

Ci après les coordonnées des clubs organisant une manche du Challenge et des délégations départementales UFOLEP concernés par le Trophée Pyrénéen:

Montauban Trial Club	M Merlette Thierry	tmerlette@yahoo.fr	06-03-76-34-92
Vélo Trial Labège	Mme Descloux Laurence	chrit.lau@orange.fr	06-74-42-57-62
Bike Trial 66	M Fabregas Jean	fabalex66@wanadoo.fr	04-68-88-08-00
BTS Soual	M Escoutte Yannick	escoute.freestyle@aliceadsl.fr	06-62-18-22-69
Cahors Trial Club	M Tolu Louis	Tolu.louis@wanadoo.fr	06.84.04.72.91
UFOLEP 82	Délégué Delon Pierre	ufoleplaligue82@orange.fr	05-63-63-11-58
UFOLEP 31	Délégué Duche Francois	ufolep-fol31@laligue.org	05-62-27-91-12
UFOLEP 46	Délégué Rossignol Christian	ufolep46@fol46.org	05-65-22-68-53
UFOLEP 66	Délégué Barthez Michel	ufolepfol66@laligue.org	04-68-08-11-15
UFOLEP 81	Délégué Prosper Amelie	ufolep@fol81.org	05-63-54-10-09

Fait à Labège le 21 septembre 2009

Signature du président de club précédée de la mention :  
« lu et approuvé »